

Les jinns en question

Question: Qu'est-ce qu'un jinn ?

Réponse: Les jinns forment une espèce distincte parmi les créatures d'Allah. Leur existence est attestée aussi bien par le Qour'aane que les Ahâdiths. Il existe même un chapitre entier du Qour'aane qui porte le nom de sourate « al jinn » (n° 72). Allah a créé les jinns afin qu'ils fassent Son adoration :

« Je n'ai créé les jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

(Sourate 51 / Verset 56)

Allah a donc doté les jinns du libre arbitre, c'est à dire de la capacité et de la liberté (relative) de choisir entre la soumission et la rébellion à l'égard de Ses Commandements, à l'instar de l'être humain. Ils ont été envoyés dans ce monde afin d'être éprouvés et ils seront jugés pour leurs actes. On trouve ainsi parmi eux des croyants et des non croyants :

« Il y a parmi nous (c'est à dire les jinns) les Musulmans, et il y en a les injustes [qui ont dévié]. Et ceux qui se sont convertis à l'Islam sont ceux qui ont cherché la droiture. Et quant aux injustes, ils formeront le combustible de l'Enfer. »

(Sourate 72 / Versets 14-15)

Un certain nombre de contacts ont eu lieu entre le Prophète Mouhammad (sallallahu alayhi wa sallam) et les jinns, comme cela est mentionné aussi bien par le Qour'aane que par les Ahâdiths.

Nous savons par ailleurs que les jinns ont été créés bien avant les Hommes:

« Nous créâmes l'homme d'une argile crissante, extraite d'une boue malléable. Et quand au jinn , Nous l'avons auparavant créé d'un feu

d'une chaleur ardente. »

(Sourate 15 / Versets 27-28)

Ce qui est confirmé par le fait qu'Ibliss, qui fait partie des jinns (« ***Et lorsque Nous dîmes aux Anges: « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, excepté Iblis [Satan] qui était du nombre des jinns ... » - Sourate 18 / Verset 50***) était présent lors de la Création de Adam (alayhis salâm).

Si Adam (alayhis salâm) a été crée à partir de l'argile, les jinns eux l'ont été à partir de feu pur. Ils possèdent un certain nombre de facultés qui leur sont propres:

- De nature, ils sont invisibles à la vue humaine : « ***Il (le Diable) vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. » (Sourate 7 / Verset 27)*** Par contre, des Ahâdîths indiquent que certains animaux, comme les chiens et les ânes, sont capables de les voir.
- Ils sont capables de se déplacer très rapidement, comme on peut en déduire d'après les propos tenus par un jinn au Prophète Souleymân (alayhis salâm):

Il (Salomon) dit : « Ô notables ! Qui de vous m'apportera son trône (il s'agit du trône de la reine de Sabaa) avant qu'ils ne viennent à moi soumis ? » Un jinn redoutable dit : « Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place : pour cela, je suis fort et digne de confiance »

(Sourate 27 / Verset 22)

- Ils ont été dotés par Allah d'une force et d'une habileté hors du commun, comme le montre ce passage du Qur'aane:

Et à Salomon (Nous avons assujetti) le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois (de marche) et le parcours du soir, un mois aussi. Et pour lui nous avons fait couler la source de cuivre. Et parmi les jinns il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, cependant, déviait de Notre ordre, Nous lui faisons goûter le châtiment de la fournaise. Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassin et marmites bien ancrées.

(Sourate 34 / Versets 12-13)

- Ils peuvent modifier leur apparence physique et apparaître aux hommes sous des formes différentes. Les Ahâdîths relatent par exemple qu'Ibliss vint se joindre aux Mecquois lorsqu'ils étaient en train de comploter afin d'attenter à la vie du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam). A cette occasion, il était apparu sous la forme d'un vieillard venu de la région du Najd (*cheikh nadjdy*). C'est toujours sous la forme d'un vieillard qu'il se présenta aux arabes païens alors que ceux-ci étaient en train de se préparer pour la bataille de Badr contre le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam). D'autres Ahâdîths indiquent que les jinns peuvent aussi revêtir la forme de certains animaux, comme les serpents. Abou Saïd Khoudri (radhia allâhou anhou) rapporte ainsi que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) s'adressa une fois aux Compagnons (radhia allâhou anhoum) et leur dit en ce sens: « **Un groupe de jinn s'est converti à Madinah; lorsque vous voyez l'uns de ces insectes nuisibles, lancez-lui un avertissement en trois fois d'abord** (afin de savoir s'il ne s'agit pas d'un de ces jinns musulmans qui a revêtu cette forme) , **ensuite, si vous le voulez, tuez-le.** » (Tirmidhi). Il est à noter que Satan ne peut cependant pas prendre l'apparence du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), comme celui-ci l'a dit lui-même:

« Celui qui m'a vu en rêve, c'est comme s'il m'avait vu en état d'éveil. Satan ne peut prendre mon apparence. »

(Boukhâri, Mouslim, Abou Daoûd)

- Allah leur a accordé une certaine capacité d'influence sur l'être humain. Le Qur'aane y fait allusion de façon implicite dans le verset suivant:

« Ceux qui consomment de l'intérêt ne se tiendront (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. »

(Sourate 2 / Verset 275)

- L'influence des diables peut s'exercer de différentes façons: elle se limite parfois à une suggestion maléfique. Ce genre d'insufflation satanique est appelé « waswâs ». A ce sujet, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) nous a appris qu'Allah a assigné un ange et un (mauvais) jinn (un démon) à chaque être humain. Tandis que l'ange guide l'homme vers le bien, le jinn lui

s'efforce à le pousser vers le mal. Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a aussi précisé qu'il avait aussi un jinn qui était placé auprès lui, mais celui-ci lui avait été soumis et ne lui guidait plus que vers le bien (Mousslim). Dans un autre Hadith, le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) nous dit que « **le démon circule dans le corps de l'homme comme le sang** ».

(Boukhâri et Mouslim)

- Les jinns peuvent aussi exercer leur influence sur les hommes par l'intermédiaire des pratiques démoniaques comme la magie, la sorcellerie, la possession...Un cas de possession nous est relaté dans un Hadith : il est rapporté qu'une fois, une femme emmena son enfant qui était possédé auprès du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam). Le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) le traita alors en poussant le jinn qui était en lui à sortir. (*Mousnad Ahmad et Moustadrak Hâkîm*)
- Cependant, il ne faut pas croire pour autant que les hommes sont totalement démunis face aux jinns. Les sources musulmanes sont là pour nous rappeler les moyens permettant de lutter et de se mettre à l'abri des influences sataniques, parmi lesquels il y a le dhikr d'Allah, la récitation du Qur'aane (plus particulièrement le Verset du Trône - « Âyat al Coursî, Sourate 2 / Verset 255), le woudhoû (ablutions), la salât etc...
- Avant la venue du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam), les jinns avaient le pouvoir de monter jusqu'aux cieux. Par la suite, cela leur a été interdit.

« Nous avons frôlé le ciel et Nous l'avions trouvé plein d'une forte garde et de bolides. Nous y prenions place pour écouter. Mais quiconque prête l'oreille maintenant, trouve contre lui un bolide aux aguets. »

(Sourate 72 / Versets 8-9)

Cependant, il peut arriver qu'ils saisissent des bribes des conversations échangés entre les anges, qu'ils s'empressent de transmettre en y ajoutant des mensonges aux devins et autres charlatans parmi les hommes, comme cela est rapporté dans les Ahâdîths.

On possède par ailleurs d'autres informations sur les jinns:

- On sait par exemple que leur nourriture consiste principalement d'ossements. Le

Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) avait ainsi empêché aux Compagnons (radhia allâhou anhoum) de faire l'istindjâ (forme de purification sèche après les besoins) avec des os, en affirmant qu'il s'agissait là « **de la nourriture de vos frères, les jinns.** »(Mousslim et Boukhâri) Plusieurs autres Ahâdîths montrent aussi que les jinns et les démons peuvent se joindre au repas d'un être humain, si celui-ci ne prononce le nom d'Allah avant de manger. (Mousslim, entre autres)

- On apprend encore par les Ahâdîths que les jinns fréquentent habituellement les lieux déserts, les maisons inhabités, les endroits impurs (toilettes etc...). Ils peuvent aussi avoir accès aux maisons habités par les hommes, si le nom d'Allah n'y est pas pris en entrant. (Hadith cité dans Mousslim).
- Les jinns ont la capacité de se procréer et d'avoir des enfants, comme nous le montrent certains passages du Qour'aane, dont le suivant :

« Et lorsque Nous dîmes aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam », ils se prosternèrent, excepté Ibliss [Satan] qui était du nombre des jinns et qui se révolta contre le commandement de son Seigneur. Allez-vous cependant le prendre, ainsi que sa descendance, pour alliés en dehors de Moi, alors qu'ils vous sont ennemis? Quel mauvais échange pour les injustes ! »

(Sourate 18 / Verset 50)

Voici donc quelques informations sur les jinns basées aussi bien sur le Qour'aane que sur la Sounnah.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !

<https://muslimfr.com/les-jinns-en-question/>